

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

024/168

POLICE MUNICIPALE: ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA NEUTRALISATION PARTIELLE DU PARVIS DE LA PLACE JEAN JAURÈS À COURNON-D'AUVERGNE.

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,

- **Vu** le Code de la route, notamment les articles L.325-1 à L.325-3 et les articles R.417-10, 10° et R.325-1 à R.325-3,

- **Vu** l'arrêté municipal en date du 07 janvier 1965 portant règlement de circulation et de stationnement des véhicules sur le territoire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** la demande de l'association des familles « Temps de Jeu », en vue d'une animation sur le parvis de la place Jean Jaurès à Cournon-d'Auvergne,

- **Considérant** qu'à cet effet, il y a lieu de réglementer la circulation sur le parvis de la place Jean Jaurès.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Le parvis de la Ludothèque situé 26 place Jean Jaurès, sera neutralisé la date suivante:
- le samedi 25 mai 2024 de 10h00 à 19h00

Article 2^{ème}

La mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée par le demandeur.

Article 3^{ème}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4^{ème}

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services en lien avec le pétitionnaire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 21 mai 2024.

Certifié exécutoire

François RAGE
Maire de Cournon-d'Auvergne
1^{er} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Publié le

22 MAI 2024

